REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

COMMUNE D'ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 15 février 2024 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d'Oraison.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	29
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Suffrages exprimés :	27
Date de la convocation : 29/01/2024	

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :
Mme Catherine Bolea, pouvoir à M. Benoit Gauvan
Mme Dominique Feraud, Mme Vanessa Dominici, absentes

Secrétaire de Séance : Mme Emilie Fiori

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

N° 01/2024

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la commune annexé à la présente délibération.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **DONNER** acte à M. le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le contexte international et national

- Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints.

- Au niveau européen, après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.
La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation est amorcé depuis le début de l'année 2023. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre 5,8% sur l'ensemble de l'année.

La Banque centrale européenne a effectué en septembre 2023 une dixième hausse d'affilée de ses taux directeurs dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. Les économistes pensent que les principales banques centrales approchent de la fin de leurs hausses de taux puisque l'inflation est en baisse et que la croissance ralentit sous la pression de la hausse des coûts d'emprunt.

- Au niveau national, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendue au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

L'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise « carburants » et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

Le Gouvernement a établi le projet de budget avec une prévision de croissance de + 1 % en 2023 et de + 1,4 % en 2024.

Les principales dispositions prises dans le projet de loi de finances 2024 concernant les communes sont :

- Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation,
- La compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants,
- L'augmentation du FCTVA,
- L'ajustement des indicateurs financiers des collectivités,
- L'ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales,
- La modification des modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés,
- La revalorisation des bases des impôts (+ 3.9 %),
- L'aménagement de la fiscalité des logements sociaux,

DLVAgglo

En 2023, l'attribution de compensation était de 1 033 286 € et ne devrait pas changer cette année.
Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle était de 29 168 € en 2023.
L'enveloppe globale de l'agglomération sera la même cette année mais la répartition pourrait varier à la marge en fonction du recalcul du potentiel par habitant en 2024.

Les dépenses réalisées par DLVAgglo en faveur de la commune cette année sont réparties de la façon suivante :

- Médiathèque : 11 366 €,
- Ecole de danse : 3 061 €,
- Climatisation de la déchetterie : 2 244 €,
- Chauffe-eau de la déchetterie : 1 020 €,
- Fonds de concours pour les travaux de requalification du la rue Joseph Latil : 7 967 €.

Concernant les mises à disposition et services partagés (heures de rémunération de personnel, tractopelle, locaux déchetterie, école de musique, …), la commune a reçu 116 680 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

La situation financière de la commune et les résultats prévisionnels 2023

➢ Le fonctionnement

Le prévisionnel 2023 était de 8 805 876 € et le montant réalisé s'élève à 7 099 879 € soit un taux de réalisation de 80,63 %.

- Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'année précédente de 13 % (+ 184 583 €) et atteignent le montant total de 1 612 981,72 €.

Cette hausse s'explique notamment par :

- Une augmentation du coût de la restauration scolaire de 42 906 € soit 17 %,
- Une augmentation des dépenses d'énergie de 82 175 € soit 26 % (malgré une baisse de la consommation de 8%),
- Une augmentation des travaux d'entretien de la voirie de 27 944 € soit 34 %.

- Les charges de personnel sont elles aussi à la hausse de 3,43 % et s'élèvent à 4 651 759 €.

Cette augmentation s'explique par :

- La revalorisation du point d'indice en juillet de 3,5 % correspondant environ à 72 000 €,
- Deux augmentations du smic en janvier et juillet,
- Le glissement vieillesse technicité.

- Les recettes s'élèvent à 9 298 568 € et sont en forte hausse par rapport à l'année passée.

Cela est dû notamment à la revalorisation des bases de la taxe foncière et aussi et surtout aux recettes touchées de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi accueil et les accueils de loisirs qui comprennent le solde de l'année 2022 et l'année 2023 en totalité.

De plus, l'Etat pour compenser la hausse de l'énergie et la hausse de l'inflation a octroyé à la commune une compensation (filet de sécurité) à hauteur de 143 000 €.

Ainsi le résultat de clôture estimatif en fonctionnement (avec le report de 2022) est de 2 198 689 € et servira à financer le déficit d'investissement. Le report du résultat de fonctionnement sera sur 2024 alors de 719 324 €.

➢ L'investissement

- Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement était de 4 019 563 € et la réalisation se monte à 2 041 715 € soit un taux de 51 % supérieur à celui de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

Les principaux investissements réalisés sont :

- Travaux de rénovation de l'église pour un montant de 161 337 €,
- Plan d'eau des Buissonnades pour un montant de 160 172 €,
- Chemin du bac pour un montant de 419 786 €,
- Place Itard pour un montant de 295 840 € (+ 106 000 € en cours),
- Différentes voiries pour un montant de 170 000 €,
- Travaux sur les bâtiments pour un montant de 121 300 €,
- Acquisition d'un Goupil pour un montant de 30 800 €,
- Acquisition de matériel pour la sécurité pour un montant de 44 840 €,
- Acquisition de deux véhicules électriques pour un montant de 32 500 €.

Pour information, les études ont été réalisées à hauteur de 27 %. Celles concernant notamment le château, la traversée de ville et le bilan carbone ont été décalées.
Le dossier du PLU quant à lui a été mis en attente de la sortie du nouveau décret.

De même le programme OPAH n'a été réalisé qu'à hauteur de 2 %.
On prévoit chaque année de façon contractuelle le nombre maximal de dossiers qui pourrait être traité. Seulement dans la réalité, cette opération ne génère pas beaucoup de demande ; c'est pour cela que le périmètre a été élargi.

Les prévisions d'acquisitions d'outillages, mobiliers, véhicules, … ont été réalisées pour 67 %.
Le tiers qui n'a pas été consommé concerne principalement des acquisitions foncières.

Les prévisions budgétaires des travaux ont été réalisées pour la moitié.
Les projets relatifs au bâtiment périscolaire et au pôle urbain sportif ont pris du retard et seront à nouveau inscrits au budget 2024.

- Les recettes d'investissement quant à elles se montent à 999 086 €.

Les différentes subventions attendues n'ont pas été versées sur l'année 2023 mais ont été demandées et seront perçues sur l'année 2024.

Le taux de réalisation des investissements étant important cette année et les recettes pas encore toutes perçues, nous arrivons à un déficit d'investissement important. Ces investissements ont été financés par l'emprunt contracté en 2022 de 1 250 000 €.

Le résultat de clôture estimatif en investissement (avec le report de 2022) est négatif à hauteur de 1 703 467 € (avec un solde positif des RAR de 224 102 €) et sera financé par le résultat positif de fonctionnement à hauteur de 1 479 365 €

- La dette

Notre capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 1 031 145,13 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

Le remboursement de la dette en capital s'élevant à 660 838 € pour 2023, notre capacité d'autofinancement nette se trouve positive de 370 307 €.
Seulement, il convient de modérer ce chiffre car les recettes ont augmenté, comme évoqué précédemment par la comptabilisation d'un fort montant venant de la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'année 2022 à hauteur de 360 000 €.
La capacité d'autofinancement nette reste quand même positive en neutralisant ces recettes à hauteur de 10 307 €.

La valeur du stock des emprunts diminuant cette année, l'encours de la dette par habitant diminue aussi et s'établit à 805 € par habitant.

Les perspectives pour l'année 2024

Dans la continuité de l'année 2023, il a été demandé aux services de maitriser les charges à caractère général en essayant de les réduire.

De même, en ressources humaines, il n'est prévu pour l'instant que les hausses réglementaires avec toutefois la pérennisation de 2 emplois aux services techniques.

Concernant l'investissement et le Plan Pluriannuel d'Investissement, il sera compris annuellement entre 4 et 6 millions d'euros en tenant compte des acquisitions et travaux récurrents (sécurité, outillage, véhicule, mobilier, informatique …).
Le PPI prend évidement en compte le projet d'Ecoquartier qui sur 10 ans représente un montant d'investissement de 28 millions d'euros.

Les priorités pour cette année se porteront sur :

- Le Pôle Urbain Sportif,

Le projet est de 848 978 € et les financements attendus sont de 538 703 €

- Le bâtiment périscolaire,

Le projet est de 566 160 € et les financements attendus sont de 288 080 €

- Le Pôle santé social,

Le projet est de 6 000 000 € sur 3 ans et les financements attendus sont de 3 790 000 €.
Le lancement des études et de la maitrise d'œuvre est prévu pour cette année.

Pour réaliser ces investissements et ne pas trop accentuer le déficit d'investissement, un emprunt pourrait être contracté en fin d'année suivant l'avancement des projets. En effet, cela permettrait de ne pas trop puiser dans les réserves de la commune.
Un emprunt se terminant en 2024 et quatre autres en 2025, les annuités de remboursement seraient maintenues à un niveau équivalent.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

Nous restons sur notre ligne de conduite : ne pas toucher aux taux d'imposition et maitriser notre endettement grâce à une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement permettant de financer nos investissements.
Des investissements pour tous, les jeunes et moins jeunes.
Des investissements dans différents domaines, la santé, la sécurité, le sport et l'éducation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,

Emilie Fiori

Le Maire,

Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	22/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024

SYNTHESE DE LA DETTE PAR BUDGET

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat constaté - montants en : Euro

Réf. interne	DATE DE REALISATION	OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	TAUX FACIAL (%)	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE RESIDUELLE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE
P0109	2004	PROGRAMME INVESTISSEMENTS 20	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔT	19 ans	FIXE	4,77	0	4,83	10/04/2005	10/01/2024		1 690 000,00	33 539,08	5 505,89	130 249,23	135 755,12
P0110	2007	PROGRAMME INVESTISSEMENTS 20	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	20 ans	FIXE	4,66	0	4,62	01/05/2008	01/05/2027	3 ans, 4 mois	1 700 000,00	459 600,79	26 189,30	102 401,41	128 590,71
P0111	2010	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	15 ans	FIXE	2,1	0	2,12	01/01/2011	01/10/2025	1 an, 9 mois	177 398,50	26 993,72	738,98	13 078,66	13 817,64
P0112	2010	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	15 ans	FIXE	3,18	0	3,22	01/01/2011	01/10/2025	1 an, 9 mois	130 901,50	21 247,04	877,78	10 129,14	11 006,92
P0113	2010	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLI	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	15 ans	FIXE	2,1	0	2,12	01/01/2011	01/10/2025	1 an, 9 mois	47 925,00	7 292,75	199,65	3 533,23	3 732,88
P0114	2010	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLI	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEME	15 ans	FIXE	3,18	0	3,22	01/01/2011	01/10/2025	1 an, 9 mois	143 775,00	23 336,50	964,09	11 125,31	12 089,40
P0115	2011	INVESTISSEMENTS 2010	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔT	15 ans	EURIBOR03M	0,998	0,9	1,21	20/06/2011	20/03/2026	2 ans, 2 mois	400 000,00	59 999,98	2 968,09	26 666,66	29 634,75
P0116	2012	INVESTISSEMENTS 2012	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔT	15 ans	FIXE	5,54	0	5,54	30/08/2012	30/08/2026	2 ans, 7 mois	375 000,00	96 076,00	6 914,90	28 741,64	35 656,54
P0117	2012	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVE	15 ans	FIXE	4,88	0	4,99	25/12/2012	25/09/2027	3 ans, 8 mois	300 000,00	96 519,76	5 413,12	22 908,52	28 321,64
P0118	2013	PROGRAMME INVESTISSEMENT	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔT	15 ans	EURIBOR03M	0,248	2,21	2,55	26/03/2014	26/12/2028	4 ans, 11 mois	400 000,00	149 055,53	8 822,71	25 323,12	34 145,83
P0119	2014	INVESTISSEMENTS BÂTIMENT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNA	20 ans	LIVRETA	2	1	2,04	01/07/2014	01/07/2029	5 ans, 6 mois	200 000,00	105 000,00	3 830,49	10 000,00	13 830,49
P0120	2014	FINANCEMENT ACQUISITION FONCI	CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVE	15 ans	FIXE	2,36	0	2,38	20/03/2015	20/12/2029	5 ans, 11 mois	350 000,00	154 961,19	4 008,66	23 765,90	27 774,56
P0122	2016	INVESTISSEMENTS 2016	CAISSE REGIONALE DU CREDIT MU	15 ans	FIXE	1,1	0	1,12	31/01/2017	31/01/2032	8 ans, 1 mois	1 600 000,00	912 517,28	10 761,20	105 093,64	115 854,84
P0123	2019	PROGRAMME INVESTISSEMENT 201	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔT	20 ans	FIXE	0,8	0	0,81	16/03/2020	16/12/2039	5 ans, 11 mois	2 000 000,00	1 625 157,17	13 475,92	94 837,08	108 313,00
P0124	2022	Financement des investissements 2022	CAISSE REGIONALE DU CREDIT MU	20 ans	FIXE	1,73	0	1,74	31/12/2022	30/09/2042	18 ans, 9 mois	1 250 000,00	1 183 876,11	21 055,51	53 013,01	74 068,52
TOTAL : Budget Principal												**10 765 000,00**	**4 955 172,90**	**111 726,29**	**660 866,55**	**772 592,84**

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2024
Application agréée E-legalite.com
069_DE-004-210401436-20240215-DCM_01_2024